

Berne, le 2 février 1982

Note au Chef du Département

Financement du tunnel du Monte Olimpino
entre Chiasso et Como

Le Département des transports et communications demande dans son rapport au Conseil fédéral du 29 janvier 1982 de nouvelles instructions pour les négociations avec l'Italie sur le financement du tunnel en question.

Vu l'intérêt de la Suisse à l'assainissement d'un tronçon important de la ligne du Gothard, nous sommes de l'avis que les propositions du Département des transports et communications devraient être approuvées par le Conseil fédéral:

1. Intérêt favorable pour le prêt à l'Italie entre 5 et 6 %,
2. Octroi du prêt déjà en 1985,
3. Renonciation à la clause stipulant le remboursement de la contribution à-fonds-perdu en cas de retard ou cessation des travaux. ~~La clause peut être rédigée d'une façon plus souple, par exemple // "En cas de retard ou de cessation des travaux, les Parties s'entendront sur un règlement approprié des frais encourus".~~

Direction
du droit international public

(Diez)